Rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets

2025



Cluses Arve & montagnes
Territoire de réussites

Arâches-la-Frasse ★ Cluses ★ Magland ★ Marnaz ★ Mont-Saxonnex ★ Nancy-sur-Cluses ★ Le Reposoir ★ Saint-Sigismond ★ Scionzier ★ Thyez ★



2025

10
communes

203,17
km² de superficie

47 720 habitants
(population municipale)

55 517habitants
(population DGF)

7
déchèteries







Retrouvez ce rapport ainsi que l'ensemble des informations relatives à la Communauté de communes Cluses Arve & montagnes sur le site :

www.2ccam.fr

Sommaire

Territoire desservi..... page 4

Les filières de traitement page 5

Evolution des tonnages des déchets page 6

Pré collecte page 8

Collecte des Omr page 9

Collecte sélective page 10

Tri des emballages page 11

Les déchèteries page 14

La régie du SI Flaine page 16

La prévention des déchets page 17

Les indicateurs financiers du service public page 18

Les investissements page 23



GLOSSAIRE

BOM : Benne à ordures ménagères

CS : Collecte sélective

CSE : Conteneur semi-enterré

D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DDS : Déchets diffus spécifiques

DEA : Déchets d'éléments d'ameublements

DMA : Déchets Ménagers et Assimillés

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères résiduelles

PàP : Porte à Porte

PAV : Point d'apport volontaire

Territoire desservi

Présentation du périmètre

La Communauté de Communes dispose de 7 déchèteries et de 2 plateformes de compostage des déchets verts.

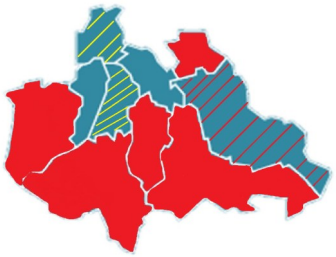


L'unité de valorisation énergétique (UVE) du SYDEVAL est située sur la commune de Marignier ; le centre de tri pour la collecte sélective est situé à Chêne-en-Semine (01)..

Les déchets de la 2CCAM sont gérés via des marchés de prestation de service, exceptés pour la collecte et le transport des déchets du syndicat intercommunal de Flaine qui sont gérés en régie.

- Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés : COVED
- Marché d'exploitation des déchèteries intercommunales : EXCOFFIER
- Marché de tri des déchets ménagers recyclables : EXCOFFIER
- Traitement des ordures ménagères résiduelles : Adhésion au SYDEVAL

Mode et fréquence de collecte



Collecte en PàP

Collecte en PàP et PAV entre 10 et 25 %

Collecte en PàP et PAV entre 25 et 50%

Collecte en PAV 100%

Sur le territoire de la 2CCAM les deux types de collecte coexistent :

- la collecte en porte à porte (PàP) : collecte des bacs individuels et collectifs.
- La collecte en point d'apport volontaire (PAV) : Collecte des points de regroupements en bacs et des PAV en conteneurs semi-enterrés (CSE) ou enterrés.

Actuellement les communes de la vallée sont globalement collectées en porte à porte et les communes balcons en PAV.

La fréquence de collecte est majoritairement réalisée en C1* sur le territoire.

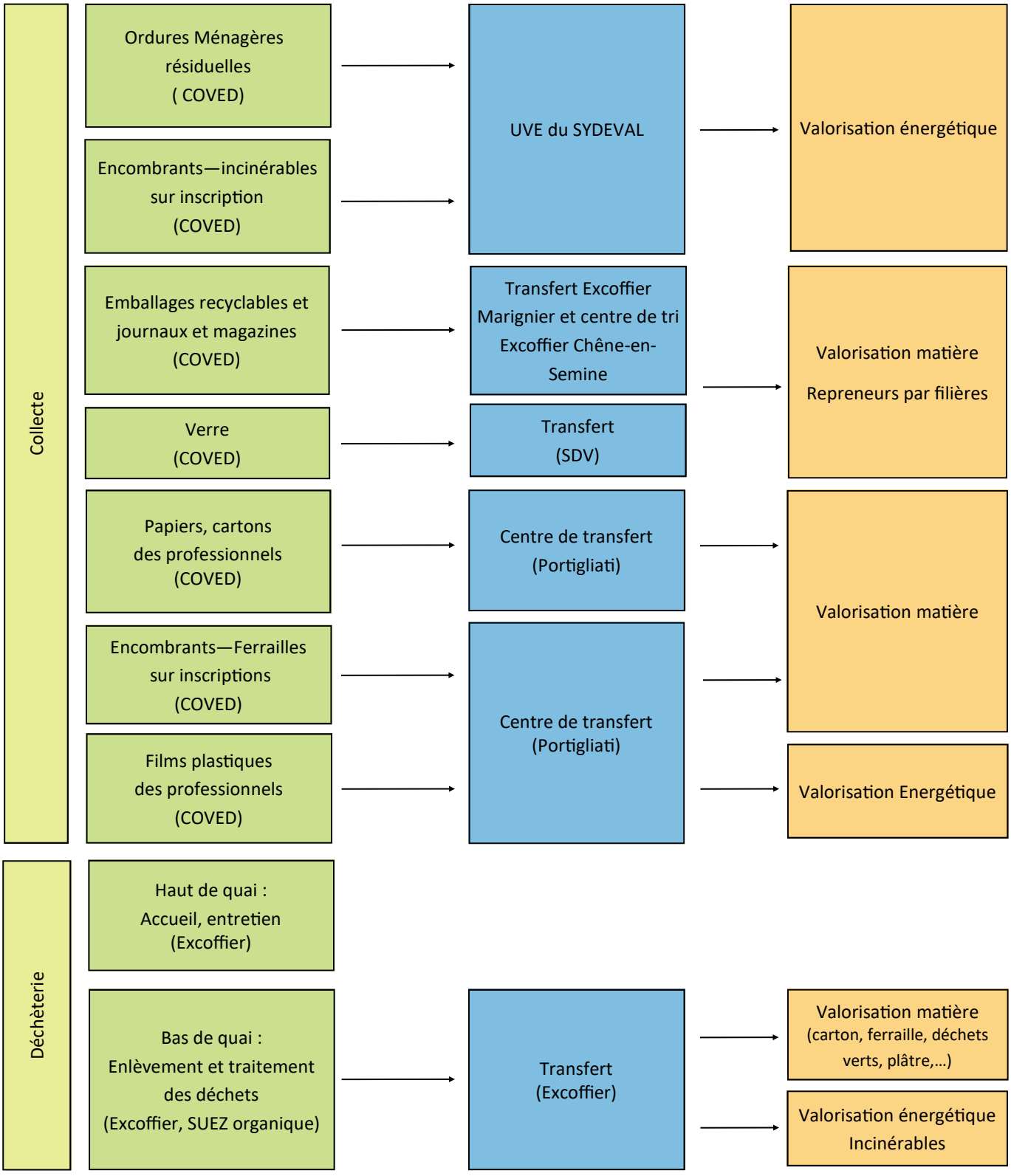
Cluses Marnaz Scionzier	Ewues - Centre ville Vallignons Crozet - Centre ville	C2

Arâches-la-Frasse PAV	Carroz	C3 en saison C1 hors saison
	La Frasse, Arâches	C2 en saison C1 hors saison
Arâches-la-Frasse PàP	Commune	C3 en saison C1 hors saison
Flaine	Station	C6 en saison C1 hors saison

 **C1 : une fois par semaine, C2 : deux fois par semaine, C3 : ...*

Les filières de traitement

Schéma des filières de traitements par flux



Evolution des tonnages des déchets

Gisement de la 2CCAM

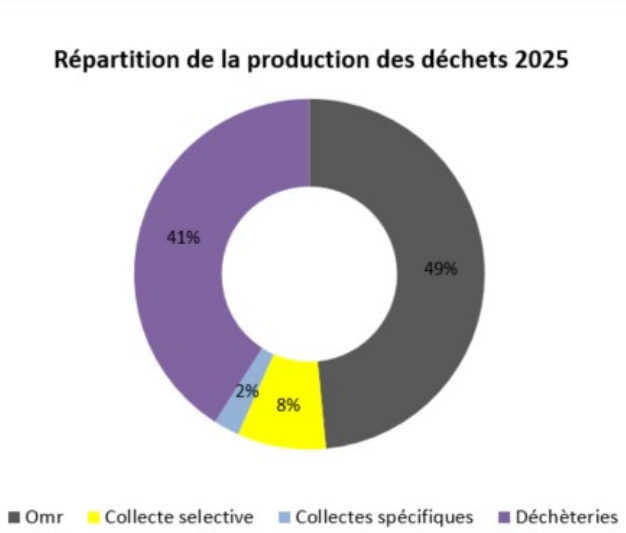
		2022	2023	2024	2025	Evolution
Population municipale		46 162	46 553	47 720	47 720	n-1
		tonne	tonne	tonne	tonne	%
OMA	Omr	15 960	14 745	14 902	14 778	-1%
	Corps creux	252				
	Corps plats	629				
	Multimatériaux	45	1 047	1 101	1 106	0%
	Verre	1 349	1 409	1 435	1 389	-3%
	Total OMA	**18 235**	**17 200**	**17 437**	**17 273**	**-1%**
Collectes spécifiques	Papiers	53	59	55	47	-14%
	Cartons	335	346	376	411	10%
	Films plastiques	33	32	26	36	37%
	Encombrants	112	113	86	83	-3%
	textiles	128	99	129	146	13%
	Collectes spécifiques	**660**	**649**	**672**	**725**	**8%**
Déchèteries	Papiers / Cartons	626	636	645	604	-6%
	Ferrailles	575	490	493	536	9%
	Incinérables	459	754	798	862	8%
	Encombrants	1 936	1 971	1 897	1 702	-10%
	Déchets Verts	2 369	2 666	3 180	2 788	-12%
	Bois	1 725	1 569	1 613	1 816	13%
	Bois souillé		35	85	14	-83%
	Gravats	2 013	2 041	1 889	2 121	12%
	Déchets Plâtres	205	214	201	192	-4%
	Pneumatiques	76	80	132	95	-28%
	Batteries	1	4	9	15	69%
	Huiles minérales	24	17	15	17	16%
	Huiles végétales		4	6	6	10%
	DDS	48	45	36	49	35%
	D3E	373	426	458	492	7%
	Eco-Mobilier	876	936	1 024	1 069	4%
	Aliapur	64	54	63	76	20%
	Eco-DDS	13	13	22	28	24%
	Total déchèteries	**11 384**	**11 953**	**12 565**	**12 480**	**-1%**
Total DMA		**30 279**	**29 802**	**30 674**	**30 478**	**-1%**

A noter que c'est la population municipale qui est utilisée pour le calcul de l'ensemble des ratios de ce documents (conformément à la réglementation).

Le règlement de collecte validé en 2019 instaure un volume maximal pour la collecte des OMr de 5m^3 par semaine par usager. Les gros producteurs de déchets doivent donc passer un contrat avec un collecteur privé pour l'enlèvement et le traitement des déchets.

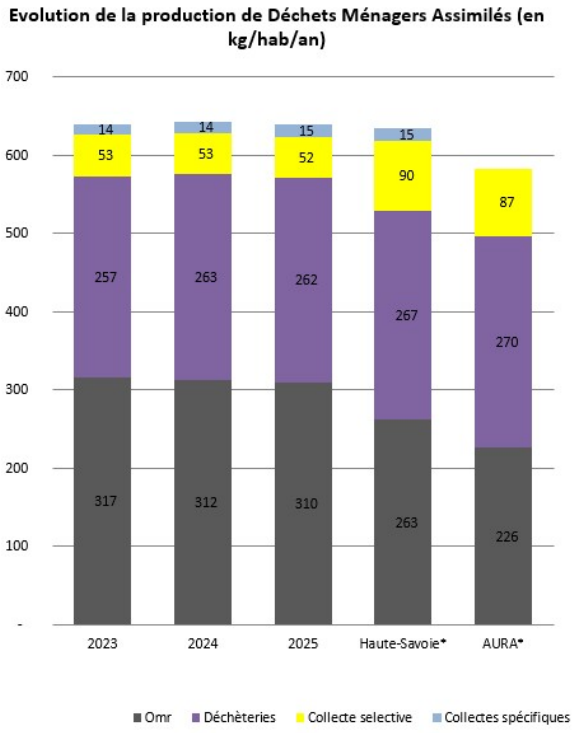
Diminution du tonnage de déchets collectés en cette année 2025 :

- On constate une stagnation des tonnages **d'emballages ménagers** par rapport aux deux dernières années, avec un tonnage quasiment identique à celui de 2024. Avec une diminution de 3 % de nos tonnages de verre, nos tonnages de collecte sélective sont en baisse. Le peu de communication réalisé, fait que les effets du passage à l'extension des consignes de tri en 2023 se sont estompés. Sur Flaine on constate une hausse des tonnages de multimatériaux collectés en porte-à-porte de l'ordre de 13 % et une baisse de 1 % du verre.
- La production **d'ordures ménagères** enregistre une légère baisse de 1 % . Cependant, il va falloir faire d'avantages d'efforts, afin de diminuer le tonnage incinéré.
- Les **tonnages de déchèteries** diminuent de 1 % ce qui peut s'expliquer par la baisse de 10 % des encombrants non incinérables, de 12% des déchets verts. Cependant, on constate une augmentation de 8 % des incinérables et de 12% des gravats.



- **Les collectes des industriels** papiers, cartons des entreprises ont également augmentées.
- **Les textiles** ont quant à eux augmentés de 13 % par rapport à l'année dernière.

Evolution des tonnages des déchets



Toujours en deçà des performances régionales et départementales :

Du fait de la baisse des tonnages de collecte sélective, on constate que notre performance est en légère baisse par rapport à l'année dernière . Cependant, on constate une diminution de nos ratio de collecte des ordures ménagères, ce qui est encourageant. Malgré cela, la 2CCAM reste toujours en deçà des performances départementales et régionales.

Au niveau des déchèteries on constate une hausse de nos ratios de collecte, même s'ils restent légèrement en dessous de ceux de la région et du département. Afin de diminuer la production d'ordures ménagères, il est nécessaire de promouvoir l'action de tri et les opérations de sensibilisation auprès du public (prévention pour lutter contre le gaspillage alimentaire, compostage, …)

Des efforts restent à fournir pour atteindre les objectifs réglementaires :

—> Diminution de 15% des DMA entre 2010 et 2030

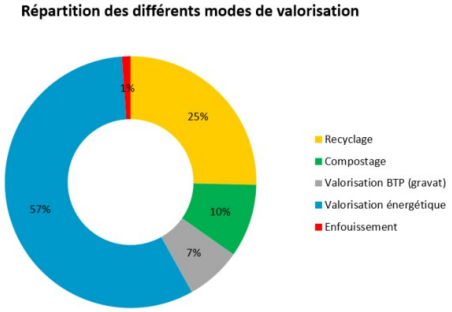
L'article L541-1 du code de l'environnement fixe comme objectif une diminution des déchets ménagers et assimilées (DMA) de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici à 2030 par rapport à 2010. Cet objectif vient renforcer celui proposé initialement par la Loi relative à la Transition Ecologique pour une Croissance Verte qui visait une réduction de 10% entre 2010 et 2020.

> En 2010 la production de DMA au niveau de la 2CCAM était de 684 kg/hab/an. En 2025 celle-ci est de 624 kg/hab/an, soit une diminution de –9%, ce qui représente –60 kg/hab/an. Pour atteindre l'objectif de réduction d'ici 2030, la diminution est estimée à 42 kg/hab/an pour l'ensemble du territoire de la 2CCAM, soit 2 009 T.

—> 55% des déchets non dangereux non inertes valorisés sous forme de matière en 2020 et 65% en 2025

L'article L541-1 du code de l'environnement fixe également comme objectif d'augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières, à 55 % en 2025, à 60 % en 2030 et à 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse .

On note une stagnation du ratio de nos déchets recyclés ou faisant l'objet d'une valorisation organique par rapport à 2023, puisqu'il reste à 42 %, et même chose pour nos tonnages valorisé énergétiquement à 57 %. Cela s'explique par la relative stabilité de nos tonnages. Il faut continuer de renforcer les efforts visant à réduire les quantités d'Omr, valorisées énergétiquement, en captant plus de déchets recyclables et de biodéchets.



Pré collecte (gestion des contenants)

Organisation de la collecte en apport volontaire

	Ordures Ménagères	Verre	Multimatériaux	Textile
Nombre de contenants disponibles	288 (+5)	187 (+3)	333 (+1)	31 (-1)
Contenants par habitant 2024	1 pour 168	1 pour 259	1 pour 147	1 pour 1 491
Contenants par habitant 2025	1 pour 166	1 pour 255	1 pour 143	1 pour 1 539
Tonnages collectés	14 778	1 389	1 106	129
Km parcourus	23 972	42 589		NC

Le parc de conteneurs en apport volontaire a continué à augmenter entre 2024 et 2025 notamment avec le les chantiers réalisés sur Arâches.

Au niveau des kilomètres on constate une forte augmentation (+35 %) des kilomètres réalisés pour la collecte des ordures ménagères porte-à-porte et apport volontaire, mais également une augmentation des kilomètres pour la collecte du verre et des emballages (+6 %). Ce qui au final représente une augmentation de 12 % de nos kilomètres entre 2024 et 2025.

Collecte des OMr

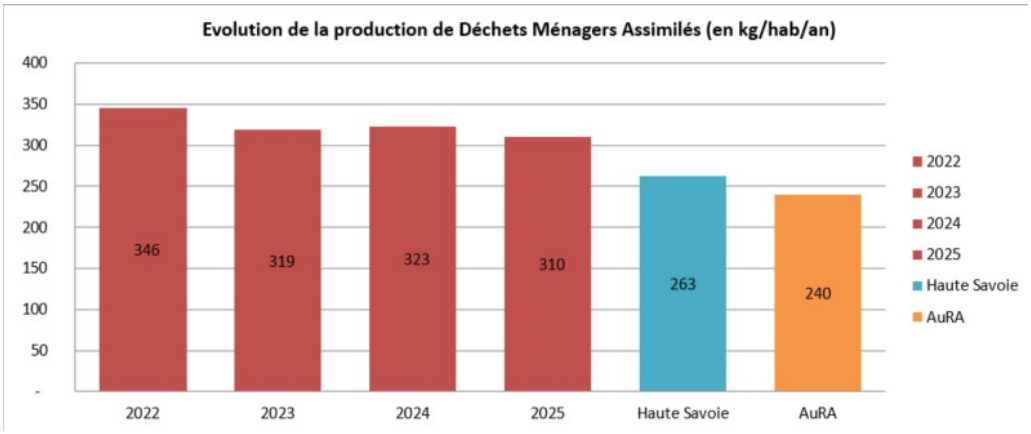
Organisation de la collecte en porte à porte

	Ordures ménagères	Encombrants
Tonnage	10 540	83
Km parcouru	10 999	

Les tonnages d'OMr collectés en porte à porte enregistrent une baisse de 7% par rapport à l'année dernière du fait d'une année pleine de collecte en apport volontaire sur Magland.

Malgré cette baisse, il nous faut réduire d'avantage ce tonnage en faisant des efforts au niveau de la communication et de la sensibilisation auprès des usagers . Le kilométrage lié à la collecte en porte à porte a diminué de pré de 6 % avec une année pleine de collecte en apport volontaire à Magland.

Evolution de la collecte des OMr



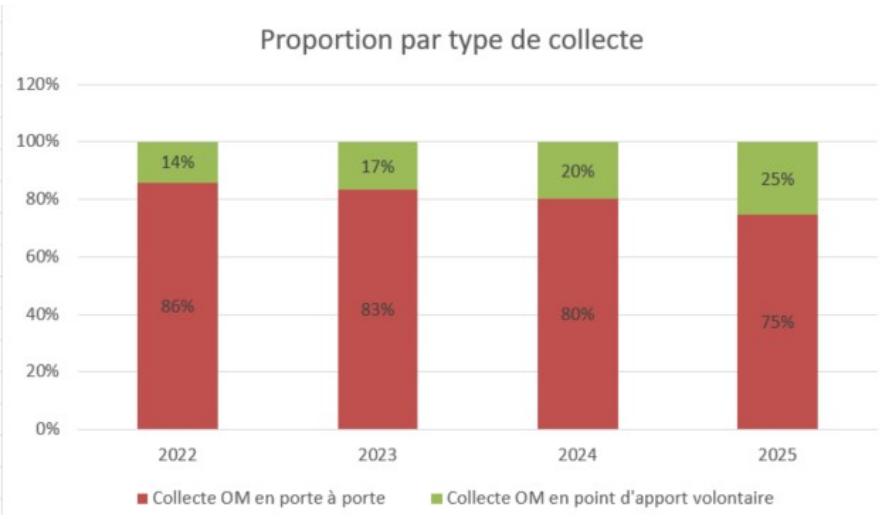
La production des OMr est en baisse pour l'année 2025.

Malgré cela la 2CCAM est encore largement au-dessus des ratios du Département ou de la Région. En effet, d'après les caractérisations réalisées sur les OMr, une poubelle type est encore constituée en moyenne d'environ :

- 30% de déchets recyclables,
- 9% de déchets fermentescibles

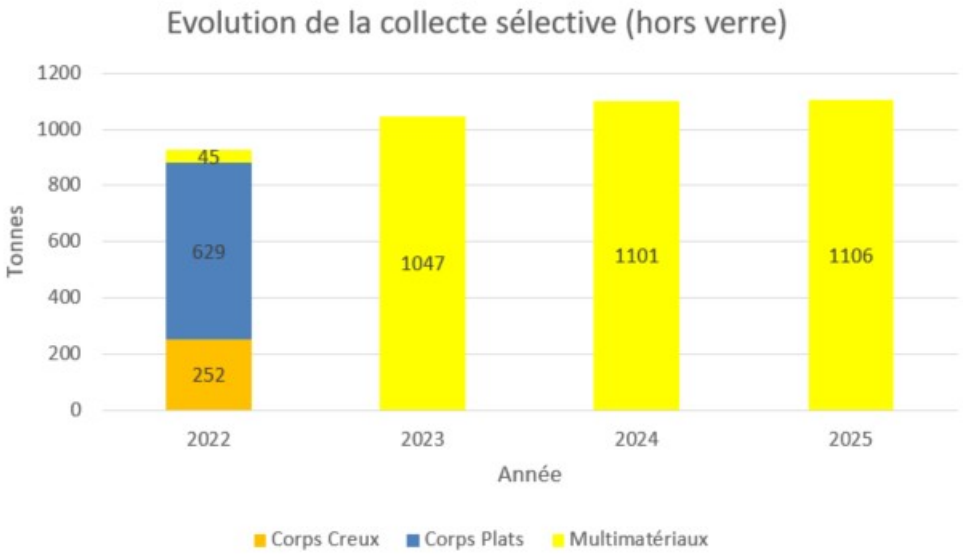
Au début du marché en 2014, la collecte OMr en PAV représentait 6% des tonnages collectés. En 2025 cette collecte représente 25%.

Cela devrait augmenter d'année en année, car les projets immobiliers sont traités prioritairement en conteneur semi-enterrés. Et d'autres communes vont passer en apport volontaire dans les années à venir comme Arâches.

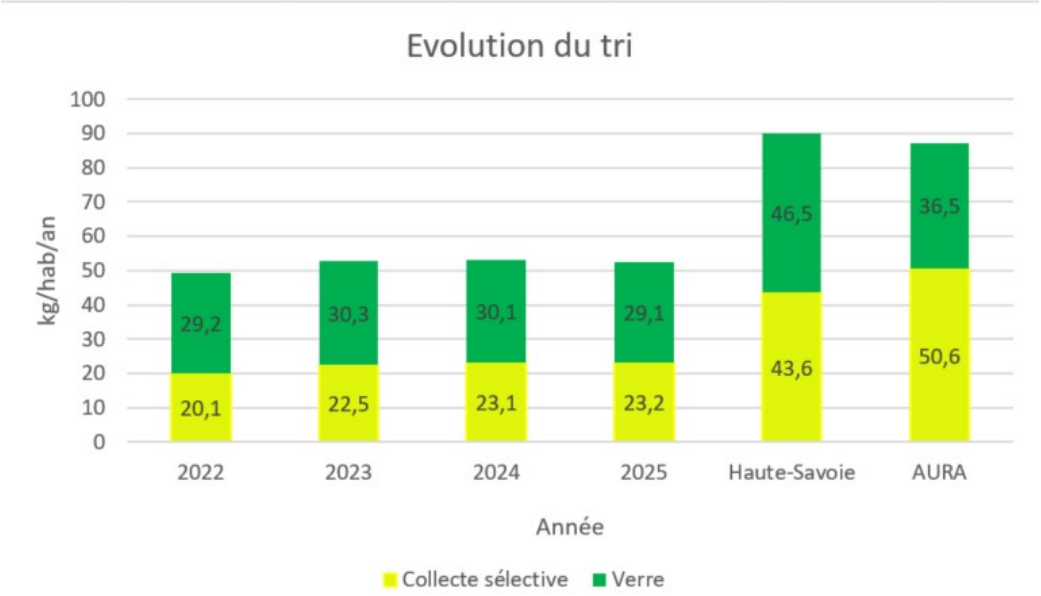


Collecte sélective

La collecte sélective



Depuis le passage à l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 et la suppression des flux corps creux et corps plats, au profit du multimatériaux, on constate une augmentation constante, même si cette année elle est plus mesurée. Il faudra renforcer notre communication auprès de la population, afin d'encourager au geste de tri.

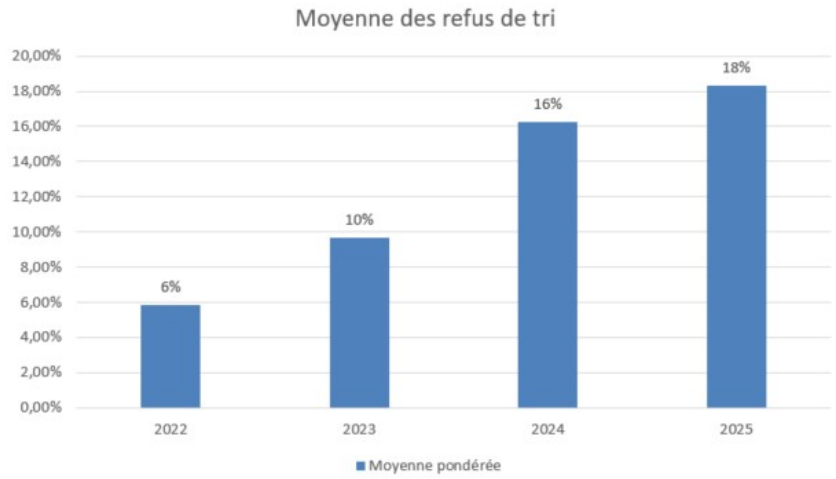


Au niveau de l'évolution du tri en général, c'est-à-dire collecte des emballages et le verre, on constate une baisse de nos performances par rapport à l'année 2024, qui s'explique pars un recul de nos performances de verre, tandis que pour les emballages, cela reste stable. Il reste une marge de progression très importante, pour atteindre les performances départementales et régionales notamment au niveau des emballages. Le manque de PAV est l'un des principaux facteurs de ce retard. L'aspect qualitatif est également à améliorer (non débordement, lavage, dépôts d'encombrants …).

Il faudra également renforcer les actions de communication et de sensibilisation qui restent un levier majeur de la performance de tri.

Tri des emballages

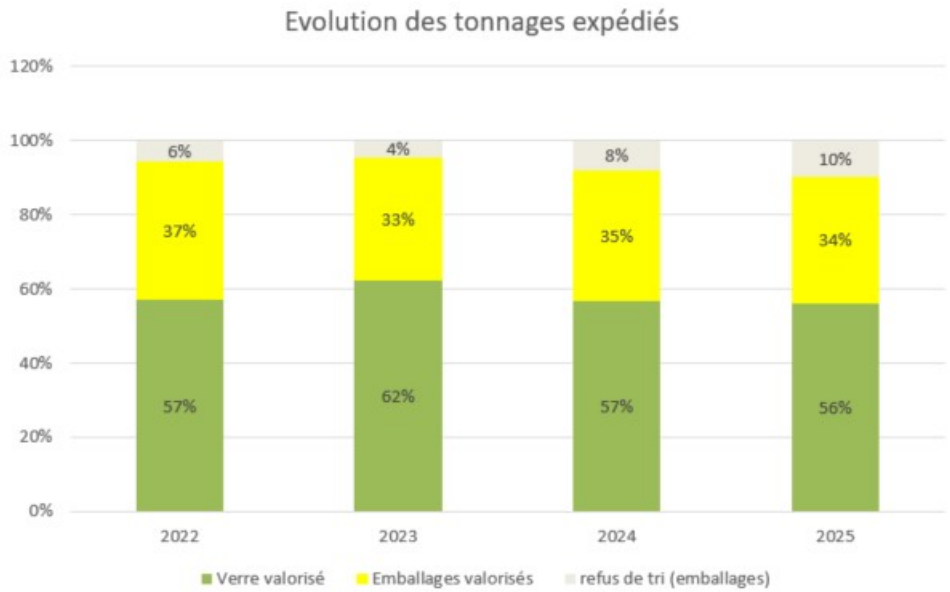
Les refus de tri (erreurs de tri)



Le diagramme ci-dessus représente la moyenne des refus de tri obtenus lors des caractérisations amont en centre de tri. Ce n'est donc pas la qualité réelle du tri. Du fait de la mise en place de l'extension des consignes de tri et donc du passage en multimatériaux, les moyennes de 2021 à 2022, sont des moyennes pondérées en fonction des tonnages de corps creux et plats, afin d'obtenir un comparatif à partir de l'année 2023. Pour 2025, la moyenne se situe aux alentours de 18 %, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année dernière. Cela démontre que la qualité du tri dans nos PAV continue de se dérader et que les consignes n'ont pas été bien comprises par les usagers. Les refus de tri ont un triple coût : ils sont collectés (coût de collecte), triés (coût de tri) et traités à l'UTVE de Marignier (coût de l'incinération). Une tonne de refus de tri coûte environ 600 € HT (transport + tri + traitement) à la collectivité. En 2025, il y a eu 244 tonnes de refus, contre 202 T en 2024, soit une augmentation de 20 % de nos refus de tri, pour un surcoût d'environ 20 000 € HT .

La valorisation des tonnages

Il y a eu, en 2025, un peu moins de tonnages d'emballages valorisés qu'en 2024, malgré la légère hausse de nos tonnages. Cela peut s'expliquer par les effets de stock en centre de tri et les fréquences des expéditions réalisées. Au niveau des refus, la tendance à la hausse se confirme, avec une augmentation de 2 % des tonnages expédiés par rapport à 2024. Pour le verre, on passe de 57 % en 2024 à 56 % en 2025. Cela représente, 2 234 tonnes d'emballages et verre valorisés en 2025, soit une baisse de 4 %.



Tri des emballages

Centre de tri :

Comme évoqué l'année dernière, le centre de tri d'Excoffier situé à Chêne-en-Semine a subi un incendie le 23 octobre 2023, le rendant inopérant. C'est pourquoi, des solutions ont été trouvées par notre prestataire Excoffier, afin que nos déchets recyclables ainsi que ceux des autres collectivités du groupement de commande, puissent continuer à être triés. Nos déchets en 20245ont donc été envoyés vers les centres de tri suivants :

- ✓ PAPREC La Tronche (38)
- ✓ PAPREC Seiches (49)
- ✓ PAPREC Clermont (63)
- ✓ PAPREC Richwiller (68)
- ✓ PAPREC Chassieu (69)
- ✓ SCHROLL Altem (67)
- ✓ SUEZ Firmini (67)

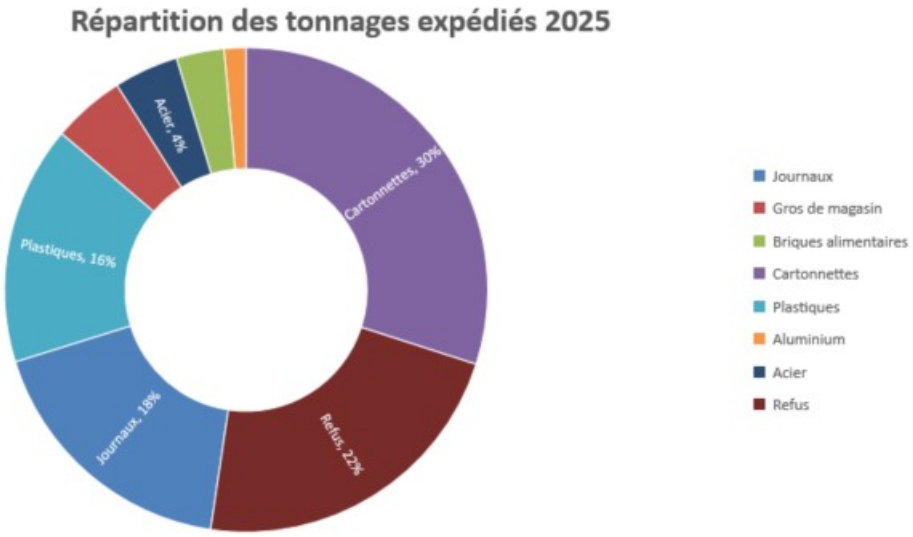




La valorisation des tonnages

	2022	2023	2024	2025
Journaux	260	204	235	194
Gros de magasin	218	52	117	53
Briques alimentaires	27	14	1	35
Cartonnettes	242	306	319	326
Plastiques	106	137	167	174
Aluminium	4	7	9	16
Acier	27	36	48	47
Refus	138	102	202	244
Verre	1 379	1 409	1 435	1 389
TOTAL	**2 400**	**2 267**	**2 532**	**2 478**

Avec l'incendie du centre de tri fin 2023 et le fait que nos déchets recyclables soient envoyés dans différents centres de tri, la répartition des matériaux est affectée, car les process dans chaque centre de tri sont différents. C'est pourquoi, il est difficile de comparer les valeurs entre 2023 et 2024. Cependant, on constate une baisse des tonnages valorisés par rapport à 2024 et plus particulièrement, sur les journaux, les gros de magasin. Toutefois, une hausse des tonnages de cartonnettes, des briques et des plastiques est constatée. Pour les briques alimentaire, cette augmentation importante, s'explique par une régularisation faite en début d'année pour des tonnages non déclarés en 2024.



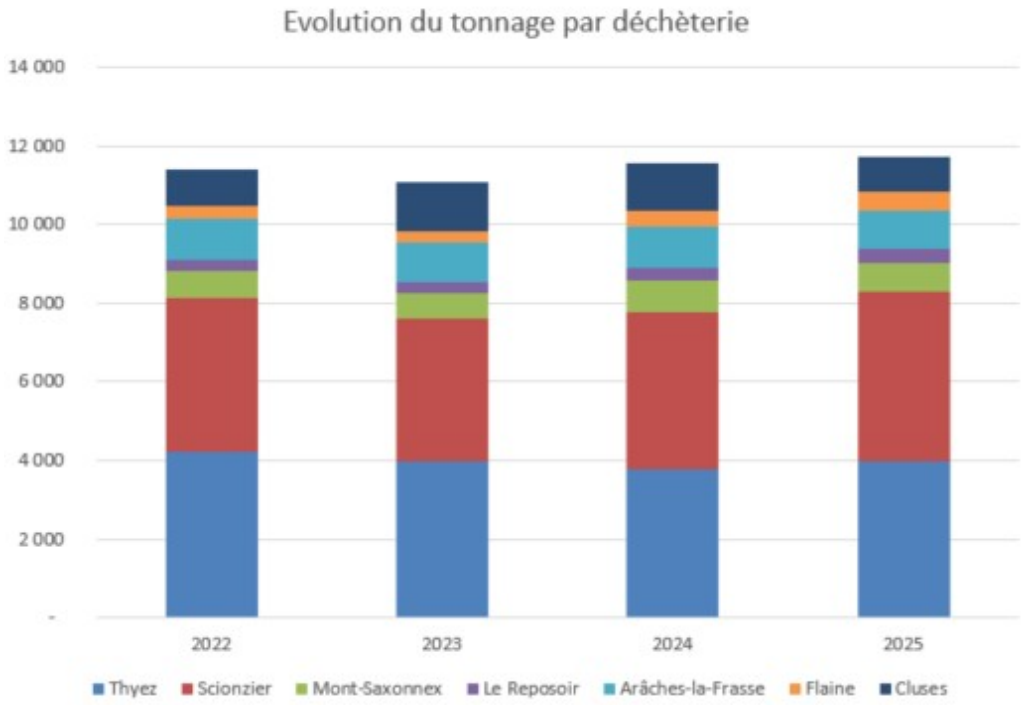
Les fibreux représentent la majorité du gisement avec 53% de nos tonnages expédiés avec une prédominance des cartonnettes (5.02) avec 30 %.

Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri, le flux plastique s'est enrichi de nouvelles catégories comme les pots et barquettes, les films plastiques qui jusqu'alors étaient mises dans les OM. Ces plastiques représentent 16 % de nos tonnages recyclés. Les refus quant à eux représentent 22 %.

Les déchèteries

Les équipements

En 2024, la 2CCAM compte 7 déchèteries ouvertes aux usagers de son territoire, soit 1 déchèterie pour 6 817 habitants. Cela représente un réel service de proximité pour les habitants. Les professionnels doivent quant à eux se rendre sur les déchèteries professionnelles situées à Marignier, Sallanches ou Bonneville, sauf à Arâches-la-Frasse et au Mont-Saxonnex qui sont ouvertes aux professionnels locaux (accès payant). Depuis avril 2022, la 2CCAM s'occupe via son marché de déchèteries de gérer les déchets des Centres Techniques Municipaux. Ces tonnages là ne sont pas pris en compte dans les graphiques ci-dessous. En 2025, on constate une hausse des tonnages de 1 % sur nos déchèteries. Cependant, si on comptabilise les CTM dans nos tonnages, on constate une légère baisse (–1%).

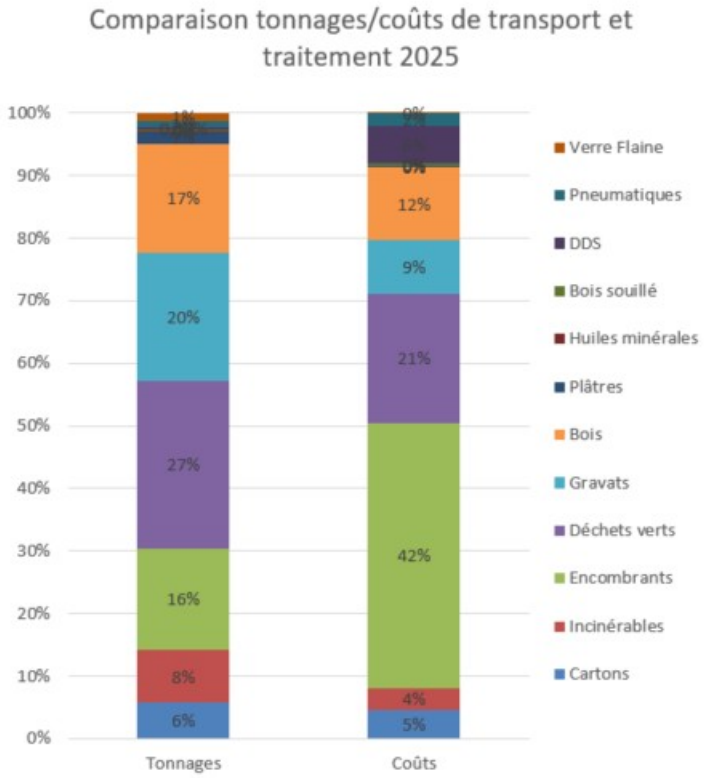


Les évolutions globales des tonnages

En 2025, l'augmentation de nos tonnages est plus mesurée avec seulement 1 % d'augmentation, ce qui représente 143 tonnes d'écart.

Les tonnages continuent d'augmenter sur la déchèterie de Scionzier avec + 8% cette année, mais également à Thyez avec + 5% ainsi qu'au Reposoir avec + 13 %. A contrario on note une baisse des tonnages de 8 % pour la déchèterie du Mont-Saxonnex et une forte baisse sur Cluses de –26%. Cette forte baisse sur Cluses peut s'expliquer par les travaux de création du giratoire sur la route d'accès au site.

Les déchèteries



Les principaux apports en déchèteries sont les déchets verts (27%), les gravats (20%), les encombrants (16%) et le bois (17%) . Ces 4 flux représentent 80 % des tonnages des déchèteries soit la même proportion que l'année dernière.

Les encombrants représentent toujours la part la plus importante du coût total (42%) suivi par les déchets verts avec 21% et ensuite le bois 12%.

On voit bien que pour réduire les coûts en déchèterie, il faut diminuer nos tonnages d'encombrants qui représentent presque la moitié de nos coûts de traitement. Pour cela il faut développer d'avantage les nouvelles filières à venir.

Pour les déchets verts Les opérations de broyage / compostage représentent un bonne opportunité de réduction des coûts, mais également limiter l'apport de tonte qui peuvent être laissées sur le sol.

Les DDS ont un coût qui est en proportion près de 13 fois supérieur à leur tonnage et représentent 6% des coûts.

Les Eco-Organismes

Il existe des filières à responsabilité élargie aux producteurs (REP) c'est-à-dire que les producteurs, distributeurs de certains produits ou utilisant certains matériaux doivent contribuer à l'élimination des déchets qui proviennent de ces biens. Il existe plusieurs filières de récupération de matériaux pour lesquels la collectivité perçoit un soutien financier pour la mise en place des conteneurs dédiés. Ces filières s'appellent les Eco-organismes

- **Eco-system** (recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques - D3E) : En 2025, 492 tonnes ont été collectés sur les déchèteries du territoire, soit une augmentation de 7% par rapport à 2023.
- **Eco-mobilier** (recyclage des déchets d'éléments d'ameublement - DEA) : Jusqu'alors les 3 déchèteries de la vallées sont équipées de bennes pouvant accueillir les DEA et en 2025 la déchèterie de Mont-Saxonnex, dispose également d'une benne meuble. En 2025, 1069 T de meubles ont été collectées en déchèteries, soit une augmentation de 4% par rapport à 2024.
- **Eco-DDS** (traitement des déchets diffus spécifiques) : Les déchèteries de Scionzier et Thyez sont équipées. En 2025, 27.87 T des déchets ont été traitées par le biais de cette filière soit une hausse de 24% par rapport à 2024.
- **Aliapur** (traitement des pneumatiques) : comme pour les déchets dangereux, seules les déchèteries de Scionzier et Thyez sont équipées (manque de place sur les autres déchèteries). 76 T ont été traitées par cette filière en 2025, soit une augmentation de 20%.

L'augmentation des tonnages sur l'ensemble des filières REP est une bonne nouvelle pour la 2CCAM, car elles sont génératrices de recettes et évitent que ces déchets finissent en encombrants ou en incinération. Cependant, la mise en place de ces filières nécessite de plus en plus de place et sur certaines déchèteries il ne sera pas possible de mettre en place ces filières. Donc plus ces REP vont se développer, plus l'écart entre les grandes déchèteries et les petites va se creuser en terme de coût.

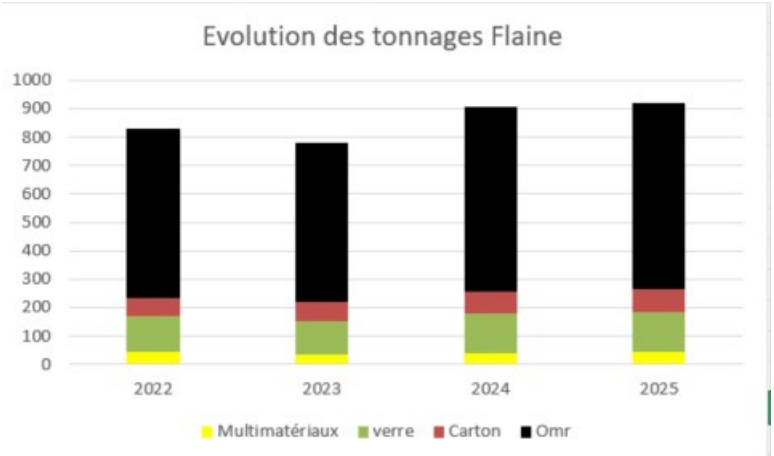
La régie du SI Flaine

La régie de Flaine

La benne à ordures ménagères (BOM) est un équipement propriété de la 2CCAM. Afin de diminuer le haut-le-pied (trajet durant lequel l'équipier de collecte est dans la cabine et ne collecte pas) cette dernière reste à Flaine. Par temps de neige, il n'y a pas de col à passer et la collecte peut être décalée de quelques heures si nécessaire. Concernant le transfert des déchets, la régie permet une très bonne réactivité.

La 2CCAM possède 3 véhicules pour réaliser ces collectes :

- 1 BOM renouvelée en 2015
- 1 camion ampliroll (pour le transfert des bennes vers les exutoires) renouvelé en 2019
- 1 fourgon (pour la collecte des cartons et huiles alimentaires) acheté en 2018



Le Syndicat intercommunal de Flaine (SIF) met à disposition le personnel nécessaire via une convention de mise à disposition.
Au total cela représente 2.1 équivalent temps plein, comprenant le personnel titulaire et les saisonniers.

A noter que le SIF utilise également le fourgon et le camion de transfert pour ses propres activités. Cela fait l'objet d'un reversement par le SIF au profit de la 2CCAM d'une participation annuel de 10 000 € TTC.

On constate une hausse des tonnages 2024 par rapport à l'année dernière de 2%. La plus importante hausse est pour les emballages avec +13 %, le carton +12 % et 1% pour les ordures ménagères. Tandis qu'on constate une diminution des tonnages de verre avec –1 %.







La prévention des déchets

Le compostage / broyage

Alors que près de 20% du contenu de la poubelle ménagère est toujours constitué de déchets fermentescible, la valorisation par le compostage est un véritable enjeu pour réduire les coûts de traitement et faire face aux évolutions réglementaires.



Le compostage individuel :

En 2025 ce sont 43 composteurs qui ont été installés sur le territoire de la 2CCAM durant l'année. Soit 813 depuis 2014 et 3 039 depuis le lancement de l'opération par le SYDEVAL (ex SIVOM de la région de Cluses) en 2009 (anciennement compétente sur le sujet), représentant un taux d'équipement d'environ 28 % des maisons individuelles.

Le compostage collectif :

La 2CCAM a appuyé la mise en place du compostage collectif sur 22 sites. Au total, 72 sites de compostage collectifs sont en fonctionnement et ont été suivis par notre prestataire Terre Climat Environnement. En 2025, 18 personnes ont suivi la formation de référents de site et 3 personnes la formation de guide composteur afin d'entretenir leur site de compostage collectif et permettre la création d'un réseau sur le territoire. Terre Climat Environnement a réalisé 10 animations sur des sites de compostage.



Le broyage :

En 2025, 112m^3 de branches ont été broyés lors des 2 **opérations de broyage à Saint -Sigismond**. Cela représente environ 4 bennes de déchèteries soit environ 500 km de trajet en camion évité. Le broyat est réutilisé par les habitants pour le paillage et le compostage.

Sur la **plateforme de déchets verts du Mont-Saxonnex**, 80 m^3 de compost ont été produits grâce aux apports de 413 m^3 de branches des usagers et aux tontes des services techniques de la commune. Le compost est ensuite épandu sur les pistes de ski de la commune pour aider à leur revégétalisation.

Broyage des sapins de Noël : pour la 6 ième année consécutive l'opération de broyage des sapins de Noël a été renouvelée sur les communes de la 2CCAM pour environ 1208 sapins broyés.

Animations

Pilier de la politique de gestion des déchets, l'animation permet d'assurer le lien avec le public pour passer les messages et partager les bonnes pratiques en terme de prévention et de tri. Ce sont ces bonnes pratiques qui permettront les évolutions environnementales et financières incontournables des prochaines années.

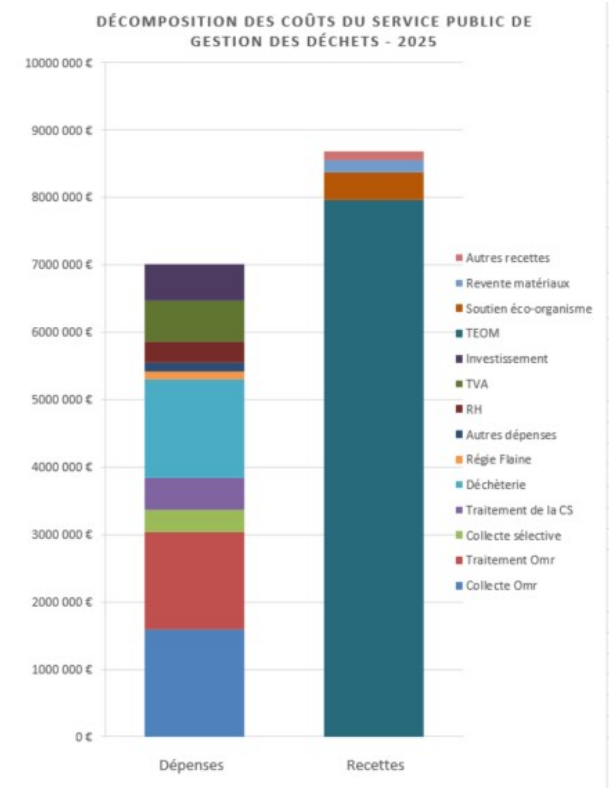


La 2CCAM ainsi que Eco-pousse est intervenue auprès des scolaires dans 68 classes pour un total de 1 547 élèves sensibilisés au tri et au recyclage (année scolaire 2025-2026).

De plus nous avons été présents sur 6 stands, lors de diverses manifestations dont 2 sur les déchèteries de Thyez et Scionzier, afin de sensibiliser les usagers à la gestion de leurs déchets verts.

Les indicateurs financiers du service public

Bilan global



Recettes

Total des recettes : 8 684 289 € (+4%)
Dont 7 953 032 € de TEOM et 604 962€ de soutiens des éco-organismes et rachats matières

Dépenses

Total des dépenses de fonctionnement : 6 467 542 € (-4%) dont 3 967 932 € HT de prestation (en lien avec les marchés) et 1 441 182 € d'adhésion au SYDEVAL (pour le traitement des OMr)

Total des dépenses d'investissement : € 540 918 € TTC soit une hausse de 1 %.

Le soutien des éco-organismes se décompose comme suit :

- **CITEO** : REP financière pour la collecte des emballages et papiers : **378 873 €**
- **Eco-system :** REP opérationnelle pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques : **41 546 €**
- **Eco-mobilier** : REP opérationnelle pour la gestion des déchets d'ameublement et déchets du bâtiment : **0 €**
- **Eco-DDS :** REP opérationnelle pour la gestion des déchets diffus spécifiques (DDS) : **3 322.38 €**
- **Aliapur :** REP opérationnelle pour la gestion des pneumatiques . Pas de soutien financier, mais collecte et traitement gratuits des pneus usagés.

Coût complet par étape technique

	2025			
	Coûts complets 2025	**coût / tonne**	**coût / hab**	**évolution 2024/2025**
Collecte Omr	1 441 182 €	98 €	30,20 €	-1%
Traitement des Omr	1 841 289 €	125 €	38,59 €	1%
Total Gestion Omr	**3 282 471 €**	**222 €**	**68,79 €**	0%
Collecte Selective	340 395 €	136 €	7,13 €	2%
Traitement de la collecte selective	462 398 €	185 €	9,69 €	-0,4%
Total gestion collecte selective	**802 792 €**	**322 €**	**16,82 €**	1%
Déchèteries	1 664 610 €	133 €	34,88 €	-8%
Total déchèterie	**1 664 610 €**	**133 €**	**34,88 €**	-8%
TOTAL	**5 749 873 €**	**677 €**	**120,49 €**	**-2%**

Le coût global à l'habitant (hors investissement) est passé de 123.38 € en 2024 à 120.49 € en 2025, soit une diminution de 2 %. C'est la deuxième année consécutive que nos coûts par habitant baissent.

La baisse la plus importante se situe en déchèterie avec - 8%, ce qui s'explique par une légère diminution de nos tonnages et notamment les encombrants (-10%) et les déchets verts (-12 %), qui sont des déchets dont le coût de traitement est élevé. A contrario, on constate une hausse des tonnages des filières REP (Meubles, D3E et pneus) qui sont sources de dépenses en moins pour la collectivité.

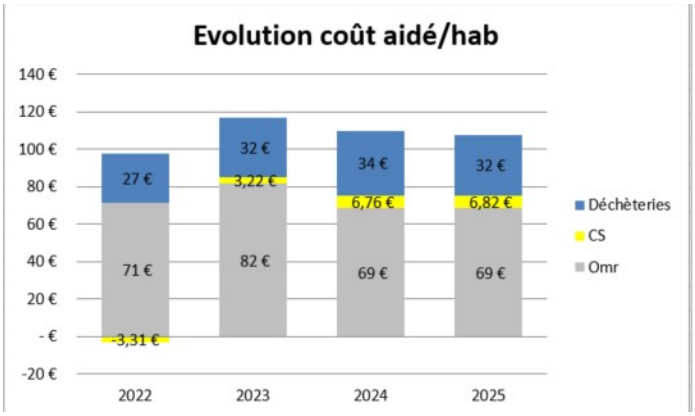
Nos coûts liés à la collecte sélective ont augmentés de 2 % par rapport à 2024, du fait d'une très légère augmentation de nos tonnages, mais surtout à la révision des prix.

Coût aidé : (= coût complet - recettes)

	Coût complet 2025 HT	Recettes (eco-organisme + ventes matériaux)	Coût aidé en €	Coût aidé en €/hab
Omr	3 282 471 €		3 282 471 €	68,79 €
Cs	802 792 €	477 539 €	325 254 €	6,82 €
Déchèterie	1 664 610 €	81 171 €	1 583 439 €	33,18 €
Total	**5 749 873 €**	**558 710 €**	**5 191 163 €**	**109 €**

En France, en 2023, le coût de gestion des déchets restant à financer par les collectivités est en moyenne de **119 €** HT par habitant (coût aidé) et 122 € HT en ARA (2023). Ces chiffres sont issues des résultats de la matrice des coûts ADEME (SINOE).

Avec un coût aidé à l'habitant de **109 € la 2CCAM semble en-dessous de la moyenne** nationale et régionale. Cependant, la méthodologie de calcul utilisée pour le tableau ci-dessus est propre à la 2CCAM et n'est pas celle utilisée avec la matrice des coûts. Le coût réel issu de la matrice des coûts pour la 2CCAM est de 129 €/habitant, donc au-dessus des moyennes nationales et départementales. Entre 2024 et 2025, ces coûts aidés ont baissés de –1 %, passant de 110 € à 109 €. Cette baisse est due à une diminution importante (-8%) des coûts en déchèterie, malgré une hausse de notre marché de tri et une hausse de notre marché de collecte.

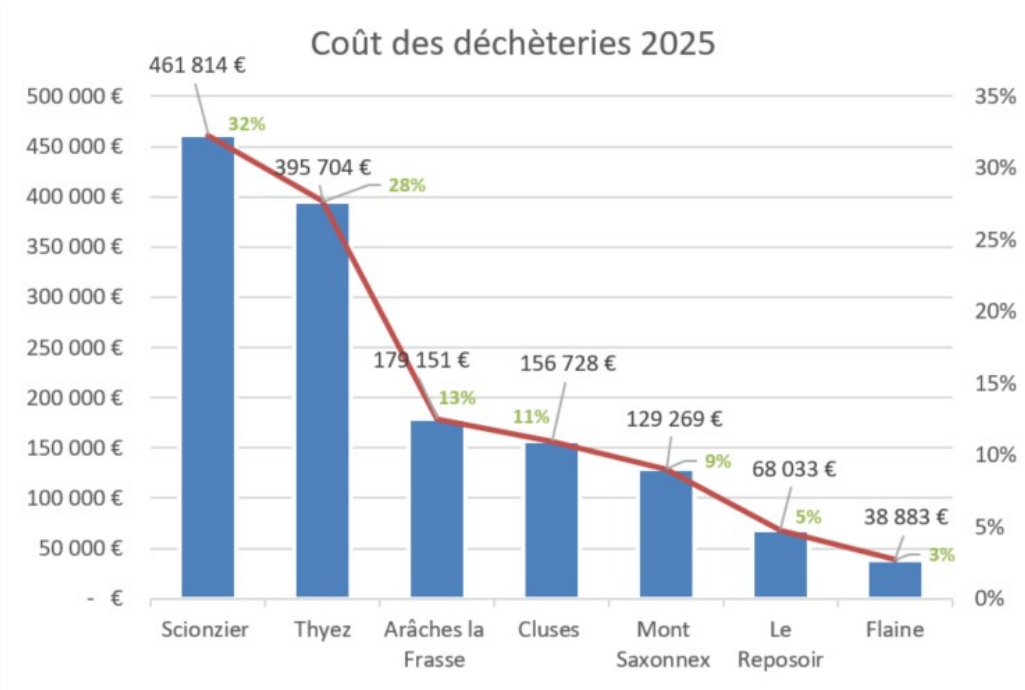




Comme indiqué plus haut, avec l'augmentation des coûts du marché de tri , on constate que le coût/habitant pour la collecte sélective continue d'augmenter , même s'il reste moins chère que les autres flux. Cependant, le coût par habitant des ordures ménagères reste stable et on constate une légère diminution pour les déchèteries.

Pour le coût aidé à la tonne de la collecte sélective, on constate une augmentation par rapport à l'année dernière en passant de 127 € à 130 €. Pour les OM on constate également une hausse, avec un coût de 222 €/T contre 220 €/T l'année dernière. Seule le coût à la tonne pour les déchèteries diminue avec 123 € contre 131 € en 2024.

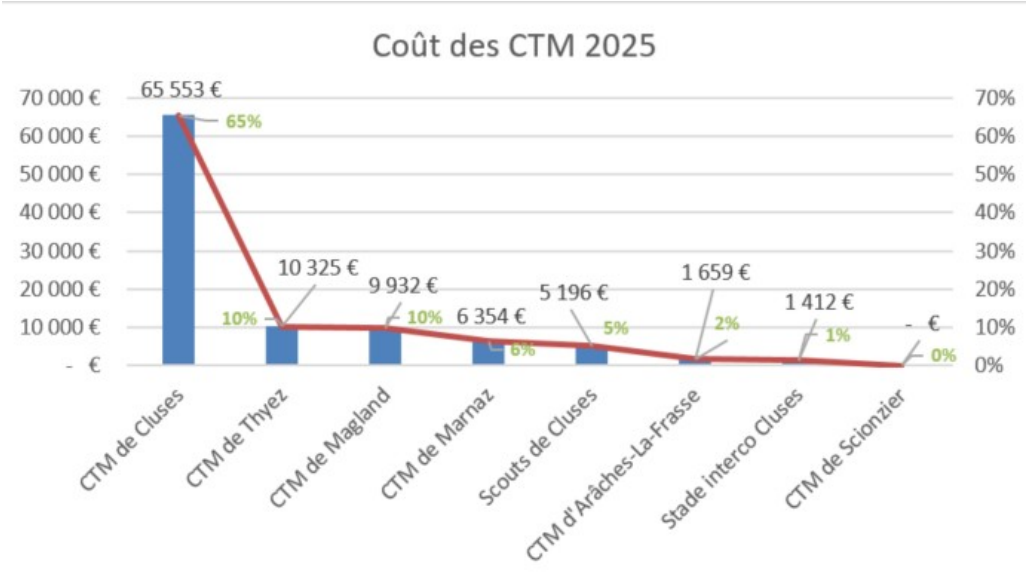
Analyse des coûts de déchèteries



Les déchèteries de Thyez et Scionzier représentent 60 % des dépenses des déchèteries, contre 69 % des tonnages. Cet écart s'explique par le fait que ces déchèteries accueillent beaucoup de filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) qui sont prises en charge à 100 % par les éco-organismes, ce qui fait diminuer nos coûts. A contrario sur les autres déchèteries on voit que les coûts d'exploitation sont supérieurs aux tonnages générés du fait du manque de ces filières REP, ce qui fait que le tonnage se reporte sur les incinérables et les encombrants.

Bien que la déchèterie de Cluses soit située sur la ville centre, elle ne représente que 11 % des dépenses de gestion. En effet, de part sa configuration plus petite que Thyez et Scionzier et son emplacement elle draine beaucoup moins de tonnages.

Le gardiennage et la location des bennes sont des frais fixes. Le coût d'évacuation et de traitement des déchets varie en fonction des tonnages. Le coût annuel global de gestion des 7 déchèteries est de 1 369 974 € pour l'année 2023.



Depuis le renouvellement du marché en avril 2022, c'est la 2CCAM qui a repris la gestion des déchets dans les Centres Techniques Municipaux des communes et d'une partie des SCOUTS de Cluses (cartons). L'ensemble des dépenses pour les CTM représente 100 431 € à l'année. C'est le CTM de Cluses qui représente la grande majorité des dépenses avec 65 %. Mais cela s'explique car la commune possède un centre technique important géré en régie.

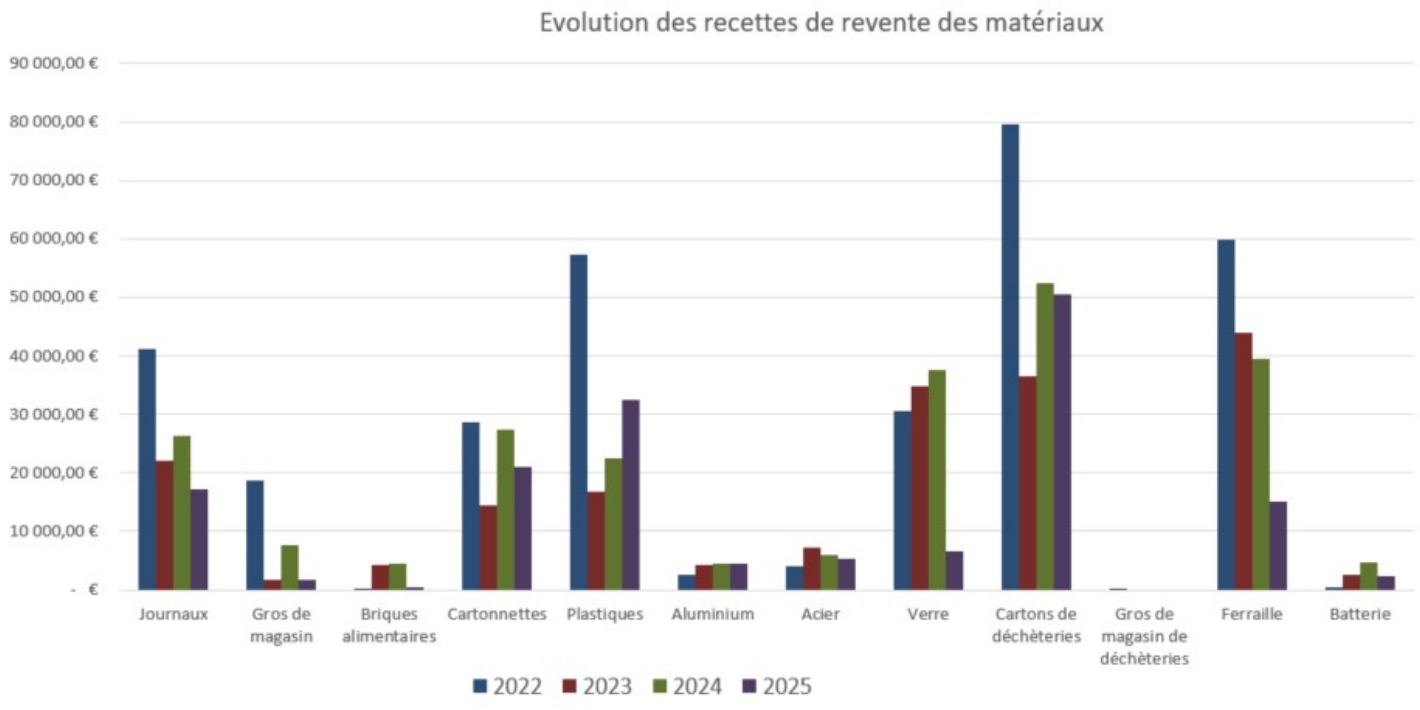
Les indicateurs financiers du service public

Évolution des recettes

		2022	2023	2024	2025
Recette revente matériaux issu dela CS	Journaux 1.11	41 195 €	22 137 €	26 252 €	17 134 €
	Gros de magasin - PCM trié - 1.02	18 642 €	1 683 €	7 646 €	1 677 €
	Briques alimentaires - PCC	274 €	4 180 €	4 512 €	424 €
	Cartonnettes - PCNC 1.04 - 5.02	28 564 €	14 439 €	27 315 €	20 956 €
	Plastiques*	32 718 €	16 691 €	22 399 €	32 510 €
		10 411 €			
		14 249 €			
	Aluminium	2 654 €	4 180 €	4 512 €	4 509 €
	Acier	4 127 €	7 139 €	5 908 €	5 317 €
	Verre	30 587 €	34 871 €	37 509 €	6 682 €
Recette déchèteries	Carton	79 498 €	36 445 €	52 401 €	50 505 €
	Gros de magasin	68 €			
	Feraille	59 785 €	43 954 €	39 516 €	14 994 €
	Batterie	407 €	2 452 €	4 590 €	2 329 €
Eco-organisme	CITEO (CS)	345 699 €	309 100 €	343 538 €	378 873 €
	Eco-Folio (CS)	- €			
	Eco-Système (Dtri)	25 170 €	35 883 €	35 538 €	41 546 €
	Eco-mobilier (Dtri)	44 150 €	50 411 €	27 910 €	- €
	Eco-DDS	5 538 €	2 698 €	3 180 €	3 322 €
	SCRELEC (Piles)		300 €	300 €	360 €
	TOTAL RECETTES	**743 737 €**	**586 565 €**	**643 026 €**	**581 138 €**

* Plastiques : Jusqu'en 2022, les plastiques étaient regroupés en 3 catégories, PET Clair, PET Foncé et PEHD. Avec le passage en extension des consignes de tri en 2023, les plastiques comptent désormais 6 catégories différentes incluant les pots et les barquettes ainsi que les films plastiques. Pour plus de lisibilité ils ont été regroupés en 1 seule catégorie.

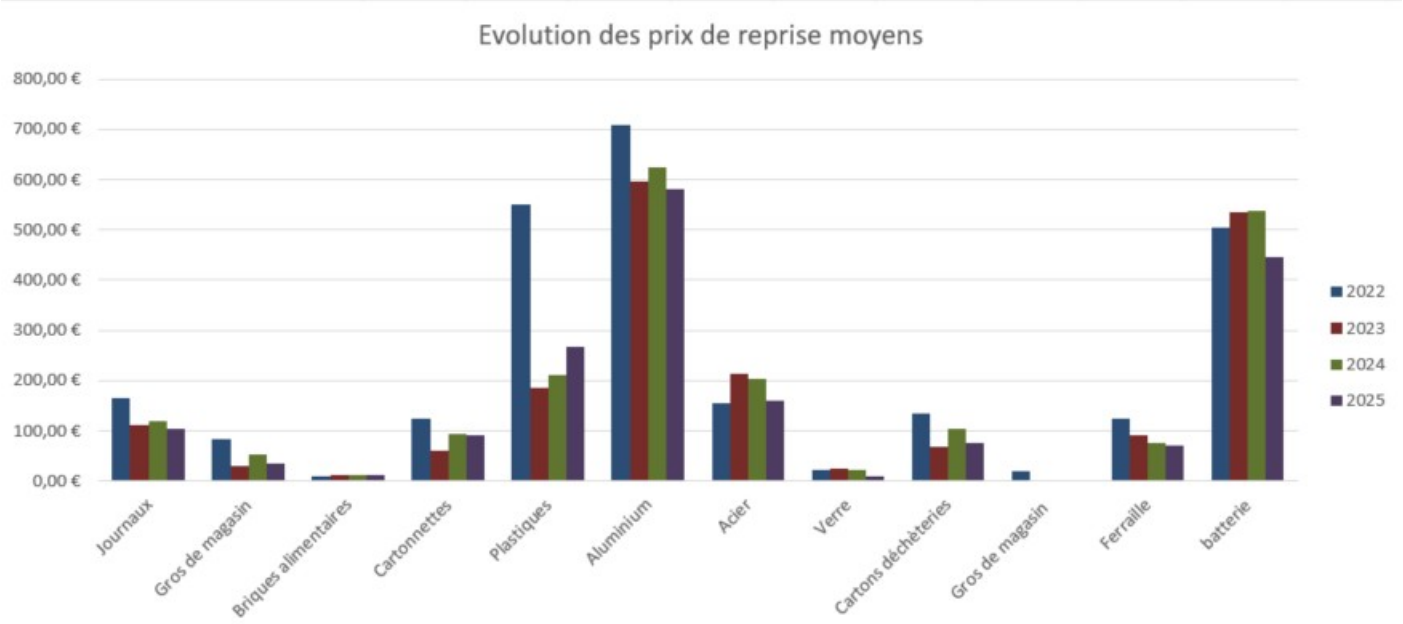
En 2025, on constate une baisse de 10% des recettes de manières générale, malgré la hausse des soutiens de CITEO. En effet, hormis le plastique qui a augmenté, toutes les autres filières ont vu leurs recettes diminuer. Les baisses les plus importantes se situent sur les briques alimentaires avec –91 %, le verre avec –82 %, le gros de magasin avec –78%.



Évolution des prix de reprise des matériaux :

- Evolution des prix de reprise des matériaux :

	2022	2023	2024	2025	Evolution n-1
Journaux	164,50 €	112,50 €	119,55 €	103,44 €	-13%
Gros de magasin	83,56 €	29,92 €	52,90 €	35,04 €	-34%
Briques alimentaires	10,00 €	13,00 €	11,19 €	13,00 €	16%
Cartonnettes	124,99 €	59,63 €	94,77 €	91,86 €	-3%
Plastiques	549,22 €	186,14 €	210,24 €	267,86 €	27%
Aluminium	707,24 €	594,97 €	623,25 €	580,22 €	-7%
Acier	154,10 €	213,20 €	202,35 €	160,82 €	-21%
Verre	22,25 €	23,91 €	22,68 €	8,50 €	-63%
Cartons déchèteries	133,94 €	67,00 €	104,25 €	75,28 €	-28%
Gros de magasin	20,00 €				
Ferraille	123,87 €	90,78 €	75,55 €	70,00 €	-7%
batterie	504,00 €	534,40 €	538,66 €	446,00 €	-17%
				Moyenne	**-14%**



Avec l'aide du tableau et du graphique, on voit qu'après la hausse des prix moyens de reprise des matériaux constatées en 2024, l'année 2025 s'est soldée par une forte baisse, notamment sur le verre avec –63 %, le gros de magasin –34 % et –28 % pour les cartons de déchèterie. Seule le plastique est à la hausse avec +27 % tout comme les briques avec +16%. La diminution de 14 % des recettes de valorisation en 2025 s'explique principalement par un contexte économique et géopolitique international dégradé, entraînant un ralentissement de la demande industrielle en matières recyclées et une pression à la baisse sur les cours des principaux matériaux, particulièrement le verre, les cartons et les métaux.

Les investissements

En terme d'investissement pour l'année 2025, ils ont été assez conséquents avec notamment :

✓ **PAV :**

- Commandes de PAV aériens/semi-enterrés/enterrés pour le déploiement de l'apport volontaire sur le territoire
- Travaux de génie civil sur la commune d'Arâches pour la pose de PAV avec habillage en pierre
- Travaux de génie civil sur la commune de Magland pour la réalisation d'un point d'apport volontaire (Gravin)
- Réaménagement du PAV du Creux de la Boîte au Mont-Saxonnex, en semi-enterrés avec habillage pierre

TOTAL PAV : 323 362 €

✓ **Compostage :**

- Achat d'un broyeur électrique pour remplacer l'ancien
- Réalisation d'une dalle et d'un abri pour stocker le broyeur sur la plate-forme du Mont-Saxonnex
- Fabrication d'un troisième bac à compost pour le cimetière du Reposoir
- Fabrication de bacs à compost pour le cimetière de Magland

TOTAL COMPOSTAGE : 96 694 €

==> Investissements 2024 : 420 056 € HT





Cluses Arve & montagnes
Territoire de réussites

Retrouvez ce rapport sur notre nouveau site internet :

www.2ccam.fr

Communauté de communes Cluses Arve & montagnes

Siège social : 2 Avenue Charles Poncet - 74300 Cluses • T. 04 57 54 22 00 • F. 04 57 54 22 01 • contact@2ccam.fr